



## Les origines du conditionnel français

Jean-Marie Merle

### ► To cite this version:

Jean-Marie Merle. Les origines du conditionnel français. Jean-Marie Merle. Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais, Ophrys, pp.24-29, 2001, Linguistique contrastive et traduction, 2-7080-0983-4. <hal-00670022>

**HAL Id: hal-00670022**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00670022>**

Submitted on 14 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# CHAPITRE 2<sup>1</sup>

## Les origines du conditionnel français

### Page 24

Le système verbal français est dérivé du latin. Or il n'existe pas de conditionnel en latin, où le subjonctif<sup>2</sup> suffit à assurer, face à l'indicatif, l'opposition virtuel / actuel. Le conditionnel et le futur français ne sont donc pas un héritage direct du latin classique : ils proviennent de la fusion, en langue romane, de l'**infinitif + habere** (*habere* au présent dans la formation du futur, à l'imparfait dans la formation du conditionnel).

E. Benveniste<sup>3</sup> signale que cette forme de futur périphrastique (infinitif + *habere*) apparaît au début du III<sup>e</sup> s. Exemple :

[...] **a quibus** [...] **suscipi habebat**. (Tertullien)  
[ *Par lesquels il serait accueilli / par lesquels il avait pour destin d'être accueilli* ]

Les caractéristiques de l'étymon sont les suivantes :

- **habere d'abord à l'imparfait (l'étymon de la forme en -rais est donc apparu avant notre futur en -rai) ;**
- **l'infinitif étant un passif ;**
- **et uniquement dans des subordinées ;**
- **surtout relatives.**

**Type** : *Henri IV, qui serait assassiné en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays.*

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Merle, Université de Nice Sophia-Antipolis, Laboratoire *Bases, Corpus, Langage* (CNRS, UMR 7320)  
Chapitre 2 du volume

Jean-Marie Merle, 2001, *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris / Gap, Ophrys, p. 24-29

<sup>2</sup> L'apparition de cette nouvelle morphologie du futur constitue une simplification par rapport au latin qui possède deux séries de marqueurs : *-bo, -bis, -bit, -bimus, -bitis, -bunt* pour les première et deuxième conjugaisons, et *-am, -es, -et, -emus, -etis, -ent* pour les autres. Dans ce dernier cas, il existe une confusion significative entre futur et subjonctif présent à la première personne du singulier.

<sup>3</sup> *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, tome 2, p. 131 et suivantes.

Page 25

Ces caractéristiques permettent de comprendre d'où vient la valeur d'assertion associée aux futurs. Glose : **qui avait pour destin d'être fait tel**. (*Henri IV, qui avait pour destin d'être assassiné en 1610,...*)

A ce stade, il n'existe encore aucune concurrence entre cette forme périphrastique et le futur latin classique, et tous deux coexistent pendant plus de quatre siècles (du III<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

<Infinitif passif + *habere*> signifie la « **prédestination de l'objet désigné à être fait tel** » => « **ce qui a pour destin d'arriver** » => « ce qui arrivera », par opposition au futur classique exprimant l'intention.

Avec le temps, la forme périphrastique finit par gagner les propositions indépendantes, puis s'étend aux infinitifs déponents et intransitifs, enfin à tous les infinitifs. Alors seulement elle supplante la forme simple classique.

### 2.1. L'archétype du conditionnel (et du futur) : l'expression de la prédestination

L'expression de la prédestination dans un contexte passé se retrouve dans des énoncés comme les suivants :

(4a) *Depuis des mois, l'Europe et les Etats-Unis prêchaient pour le maintien d'une « autorité centrale » dans ce qui succéderait à l'Union soviétique [...]. (Le Monde)*

Cette forme peut se gloser : « ce qui **avait pour destin de succéder à...** ». Le mouvement de dévirtualisation (de IE vers I) peut se représenter (E)I : la validation n'est pas atteinte au moment qui tient lieu de repère interne, mais la non-validation n'est pas pertinente. L'expression de la prédestination dispense de toute **autre** prise de position modale de l'énonciateur : l'emploi de *would* + *BV* ne serait pas exclu mais il ne rendrait pas le mouvement du destin, du virtuel à l'occurrence spécifique.

Traduction :

(4b) *For months, Europe and the United States had been urging that a "central authority" be maintained in what was to take over from a disintegrating Soviet Union. (The Guardian Weekly)*

La solution retenue par le traducteur de l'exemple 4 (*was to*) est de recourir au repérage le plus indépendant de l'énonciateur qui puisse situer un énoncé en deçà de la validation tout en signalant le mouvement de dévirtualisation<sup>4</sup> vers la validation d'une occurrence.

<sup>4</sup> Terme emprunté à P. Cotte : « *TO* opérateur de dévirtualisation en anglais » (in *Modèles linguistiques*, t.IV, 2, 1982).

Page 26

A l'énoncé (5), le problème de traduction est le même, et résolu de la même manière. On remarquera que, sauf la diathèse passive, toutes les caractéristiques données par E. Benveniste sont réunies ici : le conditionnel, en (5) comme en (4) se trouve dans une relative :

(5a) [...] *et si l'on m'avait dit que les métaphysiciens **auxquels je m'attacherais** alors ne lui ressembleraient en rien, j'aurais ressenti le désespoir d'un amoureux qui veut aimer pour la vie et à qui on parle des autres maîtresses qu'il aura plus tard.* (Du côté de chez Swann, p. 96)

(5b) [...] *and if I had been told then that the metaphysicians **to whom I was actually to become attached** there would resemble him in nothing, I should have been struck down by the despair of a young lover who has sworn lifelong fidelity, when a friend speaks to him of the other mistresses he will have in time to come.* (p. 105)

La glose du français sera encore : « **auxquels j'avais pour destin de m'attacher** »

C'est donc sans doute cette aptitude à exprimer la prédestination (la forme est apparue d'abord à l'imparfait, donc dans des énoncés parfaitement assertables car situés chronologiquement après attestation des faits), par définition indépendante de toute intervention modalisante supplémentaire de la part de l'énonciateur, qui donne à la forme en *-rais*, puis, par analogie, au futur en *-rai*, leur valeur originelle de prédiction, aisément assimilée à une assertion, justifiant ainsi leur appartenance au mode indicatif.

Dans un contexte au présent historique, le futur est au présent aoristique ce que le conditionnel est au passé simple : il permet d'anticiper sur des faits attestés et relevant du certain (virtuel vérifié : virtuel par rapport au contexte, vérifié au moment d'énonciation-narration), jouant ainsi un rôle rappelant celui de l'archétype du conditionnel dans un contexte passé. La traduction réintroduira la successivité narrative du prétérit :

(6a) [...] *les pressions [...] qui se **répercutent** sur la création bien avant l'arrivée de Hitler au pouvoir. [...] Les émigrés **publient** beaucoup, [...], plus qu'ils ne **bâtissent**, [...], à Moscou au début des années 30, où [...] ils **sont** particulièrement bien venus. [...] Meyerhold **sera accusé** de formalisme, et le concours pour le Palais des Soviets (auquel Le Corbusier **participait**) **remporté** par un projet rétrograde : [...]. Finalement, la plupart des écrivains et artistes qui **s'étaient exilés** en URSS **seront considérés** comme des « ennemis infiltrés », **emprisonnés, envoyés** dans des camps, **liquidés**.* (Le Monde)

(6b) [...] *which **impinged** on creative artists well before Hitler **came** to power. [...] The German émigrés **published**, [...], though [...] architects,*

*many of whom had been at the Bauhaus, worked in Moscow where their expertise [...] was particularly welcome. [...] Meyerhold was accused [...] ([...] took part) was won [...]. [...] who had gone into exile [...] were regarded [...] and sent [...] or liquidated. (The Guardian Weekly)*

### Page 27

Le statut du futur<sup>5</sup>, hérité de celui du conditionnel, repose en définitive sur un hiatus, qui justifie bien, dans le cas du conditionnel, le foisonnement de ses emplois, dits temporels ou modaux, de l'apodose canonique prenant appui sur une protase explicite au florissant conditionnel « journalistique » (de précaution), qui tire un parti abondant de caractéristiques aussi paradoxales, permettant d'associer le virtuel et un acte d'assertion.

## 2.2. Cinq remarques

### Remarque 1

E. Benveniste rejette la glose *avait à* :

[...] *habere* ne signifie pas « avoir (à) » comme dans « j'ai à travailler », sens qui n'aurait jamais conduit à un futur « je travaillerai », et qui en est même si différent que, aujourd'hui comme autrefois, « j'ai à travailler » ne se confond jamais avec « je travaillerai », ni « j'ai à dire » avec « je dirai ».

La glose retenue ici, « qui avait pour destin **DE** », met en évidence un lien beaucoup plus fort (entre sujet et verbe lexical), lien donné comme préconstruit (à propos de DE vs. À, voir H. Adamczewski, 1982 : 23-24).

Ainsi l'archétype :

*Henri IV, qui serait assassiné en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays,*

se glose :

*Henri IV, qui avait pour destin d'être assassiné en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays,*

et non :

??? \**Henri IV, qui avait à être assassiné en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays.*

---

<sup>5</sup> A propos du futur, il sera intéressant de lire l'article d'Agnès Celle, «La traduction de WILL», in *Linguistique contrastive et traduction*, Paris : Ophrys, 1994, tome 3, ou encore, du même auteur, *Etude contrastive du futur français et de ses réalisations en anglais*, Paris, Ophrys, 1997.

Page 28

### Remarque 2

L'illusion de symétrie offerte par les marqueurs du passé simple (-*ai*) et ceux du futur (-*rai*), mise en avant par G. Guillaume<sup>6</sup> (1929), ne tient qu'aux trois personnes du singulier des verbes du seul premier groupe. J. Damourette et E. Pichon (tome V, 1936, § 1831, p. 408) rappellent, après Yvon, que le marqueur -*ai* de *aimai* procède de -*a(v)i*, alors que le marqueur -*ai* de *aimerai* procède de *habeo*.

Il n'y a donc pas lieu de chercher dans la morphologie la preuve d'une éventuelle symétrie entre passé simple et futur. S'il y avait lieu de déceler dans la construction d'un futur la désinence du passé simple, on obtiendrait un tiroir en *\*marchereus* / *\*marchereûmes*, forme peu vraisemblable et peu viable pour au moins deux raisons : d'une part le conditionnel est, comme l'imparfait et à la différence du passé simple, une forme dépendante (par ses repérages et par sa pertinence), d'autre part la résultante aspectuelle du conditionnel n'est pas héritée de l'imparfait, mais de l'infinitif (virtuel global).

### Remarque 3

On gardera en mémoire **que la forme en -*rais* ouvre en diachronie la voie de la forme en -*rai*, autrement dit, que le « futur » se construit sur le même modèle que le « conditionnel » et non le contraire.**

### Remarque 4

La construction du conditionnel (infinitif et *avoir* à l'imparfait) et celle du futur (infinitif et *avoir* au présent) ne permet plus de justifier leur exclusion de l'indicatif en s'appuyant sur l'argument de l'exclusion (paradigmatique) mutuelle du futur et de l'imparfait (cf. ch. 1, § 1.3, p. 21-23).

### Remarque 5

En revanche l'appartenance du présent et de l'imparfait à un même paradigme interdit l'équation :

$$\text{conditionnel} * = \text{futur} + \text{imparfait},$$

car on aurait alors :

$$\text{conditionnel} = [ [ \text{V. infinitif} + \text{avoir présent} ] * + \text{imparfait} ].$$

Le *conditionnel* ne peut en effet résulter en une seule et même forme de l'addition de *avoir présent* et de *avoir imparfait*. Pour cette raison, et pour respecter la diachronie, on préférera retenir de la formation du conditionnel qu'elle s'est faite parallèlement à celle du futur et sur un même modèle.

---

<sup>6</sup> *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929 (rééd. 1965).

Page 29

Autrement dit :

<p><i>futur</i> = [ <i>V infinitif</i> + <i>avoir présent</i> ]</p> <p><i>conditionnel</i> = [ <i>V infinitif</i> + <i>avoir imparfait</i> ]</p>
--

C'est pour cette raison également que l'on n'utilisera ni le terme d'« imparfait futur », ni le terme de « futur imparfait », ni celui de « futur du passé » ou de « futur dans le passé », ni celui de « **toncal futur** » (du latin *tunc*, « alors », par opposition à *nunc*, « maintenant »). En revanche, pour décrire le morphème **-R-** qui entre et dans la formation du *futur* et dans celle du *conditionnel*, on utilisera le terme de *virtuel*. Pour décrire la désinence de l'imparfait qui entre dans la formation du conditionnel, on utilisera plus loin le terme de *toncal*, auquel Damourette et Pichon ont recours pour désigner le « tiroir » de l'imparfait et les caractéristiques qui lui sont propres.

L'emprunt de la désinence de l'imparfait, ainsi que la remarque 2, rendent en effet vraisemblable que le conditionnel et l'imparfait partagent certaines de leurs valeurs fondamentales. Dès lors, il ne sera pas inutile de s'interroger sur l'imparfait et sur la nature de sa contribution, en synchronie, dans la formation et dans les emplois du conditionnel<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Cf. chapitre 3 du même volume : « Imparfait et conditionnel »